

# Fiche d'aide à la lecture du Guide du programme Erasmus+ 2021

## Manifestation sportive européenne à but non lucratif

#ERASMUSPLUS  
#ERASMUSSPORT

### PROGRAMME ERASMUS+

#### OBJECTIFS DU PROGRAMME ERASMUS+

Erasmus+ est le programme de l'Union européenne qui vise à **soutenir le développement éducatif, professionnel et personnel** des personnes dans les domaines de l'éducation, de la formation, de la jeunesse et du sport, en Europe et au-delà. Ainsi, le programme cherche à **contribuer à la croissance durable, à l'emploi et à la cohésion sociale et au renforcement de l'identité européenne**.

#### PRIORITES TRANSVERSALES : PRIORITES DU PROGRAMME ERASMUS+

##### *Inclusion et diversité*

Le programme Erasmus+ cherche à **promouvoir l'inclusion sociale des personnes ayant moins d'opportunités**, y compris les personnes en situation de handicap et les personnes issues de l'immigration, ainsi que les personnes vivant dans des zones rurales, les personnes confrontées à des difficultés socio-économiques ou toute autre source potentielle de discrimination fondée sur le sexe ou l'origine ethnique, la religion ou les convictions, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle.

##### *Durabilité, environnement et climat*

Le programme Erasmus+ vise à sensibiliser aux défis de l'environnement. **Les projets doivent être conçus de manière écologique et intégrer des pratiques vertes** dans toutes leurs facettes. Cela doit encourager les personnes impliquées dans le projet à discuter et s'informer sur les questions environnementales, à réfléchir à ce qui peut être fait à différents niveaux et trouver des moyens plus écologiques de mettre en œuvre les activités du projet.

##### *Transformations numériques*

Le programme Erasmus+ soutient les plans de transformation numérique **pour développer les aptitudes et les compétences numériques de toute la population par le biais de programmes et d'initiatives appropriés**. Une attention particulière sera accordée à la promotion de l'égalité des genres et l'élimination des différences en matière d'accès et d'utilisation par les groupes sous-représentés. La coopération virtuelle et l'expérimentation de possibilités d'apprentissage virtuel et mixte sont essentielles à la réussite des partenariats de coopération notamment dans le domaine du sport qui lui aussi participe et s'adapte face à la révolution numérique.

##### *Participation à la vie démocratique*

Le programme soutient la citoyenneté active à travers le développement des compétences sociales et interculturelles, de l'esprit critique et de l'éducation aux médias. Les projets doivent **offrir des possibilités de participation à la vie démocratique, à l'engagement social et civique, ainsi que la sensibilisation et la compréhension des valeurs de l'Union européenne**.

# MANIFESTATIONS SPORTIVES EUROPEENNES A BUT NON LUCRATIF

Cette action vise à soutenir l'organisation de manifestations sportives de **dimension européenne** dans les domaines suivants :

- *Le volontariat dans le sport ;*
- *L'inclusion sociale par le biais du sport ;*
- *La lutte contre la discrimination dans le sport, y compris l'égalité entre les femmes et les hommes ;*
- *La promotion de la pratique du sport et de l'activité physique.*

Cette dernière priorité vise à **encourager la mise en œuvre de la recommandation du Conseil sur la promotion transversale de l'activité physique bienfaisante pour la santé, des lignes directrices de l'UE en matière d'activité physique** ou encore de **l'appel de Tartu** pour un mode de vie sain.

Cette priorité vise également à soutenir la mise en œuvre de la **Semaine Européenne du Sport**, la promotion du sport et de l'activité physique en tant qu'outil de santé ou encore la promotion d'activités favorisant la pratique du sport et de l'activité physique, y compris les jeux et sports traditionnels ainsi que le sport intergénérationnel.

Cette action **ne finance pas les compétitions sportives organisées régulièrement par des fédérations/associations/ligues sportives nationales, européennes ou internationales** (championnats nationaux, européens ou mondiaux), sauf si le soutien financier est demandé pour l'organisation d'activités parallèles à l'événement ciblant une large population.

## CRITERES D'ELIGIBILITE

Organisation candidate porteur du projet	<b>Tout organisme public ou privé</b> , avec ses entités affiliées, actif dans le domaine du sport, <b>établie dans un pays-programme.</b>
Organisations partenaires	Tout organisme public ou privé, avec ses entités affiliées, actif dans le domaine du sport, établie dans un pays-programme.
Nombre d'organisations partenaires	<u>Pour une manifestation locale européenne de type I :</u> 3 à 5 organisations partenaires de 3 à 5 pays-programme différents
	<u>Pour une manifestation locale européenne de type II :</u> Minimum 6 organisations partenaires de 6 pays-programme différents
	<u>Pour une manifestation à échelle européenne :</u> Minimum 10 organisations (les 9 organismes en plus du porteur sont considérées comme associées) de 10 pays-programme différents
Durée du projet	<b>Entre 12 et 18 mois</b> En fonction de l'objectif du projet et du type d'activités prévues
Priorités	Au moins une priorité de l'action, <b>et éventuellement</b> une priorité horizontale du programme Erasmus+

Lieux des activités	<u>Pour les manifestations locales européennes (types I et II) :</u> Dans chacun des pays-programme impliqués dans le projet
	<u>Pour les manifestations à échelle européenne :</u> Dans le pays du porteur de projet

## MODALITES DE DEPOT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION

Où déposer ?	Auprès de l'Agence Executive "Education, Audiovisuel et Culture", située à Bruxelles.
Quand déposer ?	<b>Appel à projets annuel unique : Le 20 mai 2021 à 17:00 (heure de Bruxelles).</b> <b>Début des projets au premier trimestre 2022.</b>
Comment déposer ?	<a href="https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/portal/screen/home">https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/portal/screen/home</a>

## ACTIVITES ELIGIBLES

Dans le cadre d'un projet de manifestation, les activités suivantes peuvent être éligibles dans le cadre du financement (**liste non-exhaustive**) :

- La préparation et l'organisation de la manifestation ;
- L'organisation d'activités éducatives pour les athlètes, les entraîneurs, les organisateurs et les bénévoles durant la période précédant la manifestation ;
- L'organisation d'activités parallèles à la manifestation sportive (conférences, séminaires) ;
- La formation des bénévoles ;
- La réalisation d'activités qui auront des retombées durables (évaluations, élaboration de plans pour la suite) ;
- Les activités de communication liées au thème de la manifestation.

## CRITERES DE SELECTION

Pour être prises en considération pour un possible financement, les propositions doivent obtenir **au moins 60 points**. En outre, elles doivent obtenir au moins la moitié du nombre de points dans chacune des catégories de critères mentionnés ci-dessous.

Pertinence du projet (30 points)	La proposition est pertinente par rapport aux objectifs et aux priorités de l'action.
	La proposition est fondée sur <b>une analyse authentique et adéquate des besoins</b> .
	La proposition est <b>innovante</b> et complémentaire aux initiatives déjà mises en oeuvre par les organisations du partenariat.
Conception et mise en œuvre du projet (20 points)	La proposition apporte une <b>valeur ajoutée au niveau de l'UE en permettant d'obtenir des résultats qui ne seraient pas atteints par des activités réalisées par un seul pays</b> .
	<b>Le plan de travail est clair, complet et efficace</b> , comprenant des phases appropriées pour la préparation, la mise en œuvre, le suivi, l'évaluation et le partage des résultats du projet.

Le projet est rentable et alloue des ressources adéquates à chaque activité.

La méthodologie proposée est claire, adéquate et réalisable.

Le projet propose des **mesures pertinentes de contrôle de la qualité** pour garantir que la mise en œuvre du projet est de haute qualité, achevée dans les délais et dans le respect du budget.

Le projet intègre l'utilisation d'outils numériques et de méthodes d'apprentissage pour compléter les activités physiques et améliorer la coopération entre les organisations partenaires.

Qualité du partenariat et des modalités de coopération (20 points)

Le projet implique un mélange approprié d'**organisations participantes en termes de profil et d'expertise** pour mener à bien tous les objectifs du projet.

La répartition des tâches démontre **l'engagement et la contribution active de toutes les organisations participantes**.

La proposition inclut des mécanismes efficaces de coordination et de communication entre les organisations participantes, ainsi qu'avec les autres acteurs concernés.

En cas de participation d'une organisation issue d'un pays-partenaire, celle-ci apporte une valeur ajoutée essentielle au projet (sinon elle est exclue du projet au stade de l'évaluation).

Impact et actions de suivi (30 points)

Le projet a le potentiel d'avoir un impact positif sur ses participants et les organisations du partenariat, ainsi que sur la communauté au sens large. **Les résultats du projet ont le potentiel d'être utilisés en dehors des organisations participantes pendant et après la durée du projet**, et au niveau local, régional, national ou européen.

Le projet comprend des mesures concrètes et efficaces :

- pour intégrer les résultats dans le travail régulier des organisations du partenariat ;
- pour évaluer les résultats du projet ;
- pour promouvoir les résultats du projet au sein des organisations du partenariat ;
- pour partager les résultats du projet avec d'autres organisations et le public ;
- pour assurer la durabilité du projet, sa capacité à continuer à avoir un impact et à produire des résultats après l'épuisement de la subvention de l'UE ;
- pour promouvoir le financement de l'Union européenne.

## REGLES DE FINANCEMENT

Les subventions pour les manifestations sportives européennes à but non lucratif prennent la forme de **montants forfaitaires**.

Les candidats se verront attribuer **l'un des 3 montants prédéfinis en fonction du type de projet sélectionné**, défini par la nature (locale européenne ou à échelle européenne) de ses événements et le nombre d'organisations participant au projet.

### Manifestations locales européennes :

	Structure du projet	Subvention
Type I	Manifestation sportive organisée chez <b>chacun</b> des 3 à 5 organismes partenaires du projet	200 000 EUR
Type II	Manifestation sportive organisée chez <b>chacun</b> des (minimum) 6 organismes partenaires du projet	300 000 EUR

Pour ces deux types de projet, il s'agit de **projets multi-bénéficiaires** dans lesquels toutes les dépenses doivent être prises en charge par le demandeur et les organisations partenaires. Les organisations participantes identifiées sont considérées **comme co-bénéficiaires** et les manifestations ainsi que les activités parallèles organisées auront lieu **dans chaque pays participant**. Les candidatures doivent indiquer **la répartition des tâches et de la subvention** de l'UE entre les partenaires. Les candidats doivent diviser les activités du projet en « **modules de travail** ». Chaque module de travail doit être lié à des objectifs spécifiques, des activités et des résultats escomptés. **Deux modules sont obligatoires** : un destiné à la gestion du projet et un destiné aux impacts et à la dissémination du projet.

Le calendrier de mise en œuvre de chaque activité du projet et la date limite pour la production des livrables du projet doivent également être indiqués.

Les candidats doivent identifier un ensemble d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs permettant d'évaluer le niveau de réalisation des objectifs du projet.

### Manifestations à échelle européenne :

	Structure du projet	Subvention
Format unique	Une manifestation <b>unique</b> organisée dans le pays de l'organisme porteur et réunissant au minimum 10 organisations de 10 pays-programme différents	400 000 EUR

Il s'agit de **projets monobénéficiaires**, ce qui signifie que toutes les dépenses doivent être prises en charge par le porteur, unique bénéficiaire de la subvention.

Les 9 organisations participantes identifiées sont considérées comme des **partenaires associés** et la manifestation ainsi que les activités parallèles organisées auront lieu dans le pays de l'organisation candidate.

Le calendrier de mise en œuvre de chaque activité du projet et la date limite pour la production des livrables du projet doivent être indiqués.

**Les demandeurs doivent diviser les activités du projet en « modules de travail »**. Chaque module doit être lié à des objectifs spécifiques, des activités et des résultats escomptés. Deux modules sont obligatoires : un destiné à la gestion du projet et un destiné aux impacts et à la dissémination du projet.

Les candidats doivent identifier un ensemble d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs permettant d'évaluer le niveau de réalisation des objectifs du projet.

### *Paiement de la subvention :*

La condition pour le paiement intégral de la subvention est l'achèvement des modules de travail conformément aux critères de qualité décrits dans la demande. Dans le cas où un module de travail n'est pas achevé, partiellement achevé ou jugé insatisfaisant lors de l'évaluation de la qualité, des réductions appropriées du montant de la subvention peuvent être appliquées comme décrit dans la convention de subvention.

**Ce document n'est pas exhaustif ; il est une aide à la lecture du Guide du programme 2021.  
Seul le Guide du Programme en anglais faisant foi**